

**Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juin 2014**  
**Procès verbal**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de notre Association avait lieu :

> **le 20 juin 2014, de 10h à 13h**

> au siège de Voyageurs du Monde, 55 rue Sainte Anne, Paris 2e

Chaque membre a été dûment convoqué suite à l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mars, et une **feuille de présence** a été signée.

Etaient présents ou représentés : Allibert Trekking (Isabelle CAIRE), Atalante (Hervé OLLAGNIER), Chamina (Laurent BOURDENET), Comptoir des Voyages (représenté par Alain CAPESTAN), Grand Angle (Anne-Marie BILLAULT), La Balaguère (Vincent FONVIEILLE), Nomade Aventure (Alain CAPESTAN), Terres d'Aventure (Lionel HABASQUE), Voyageurs du Monde (représenté par Lionel HABASQUE), et Julien BUOT, Directeur.

Etaient excusés : Yves GODEAU, Président d'honneur et Christian LEROY (Tirawa)

Plus de la moitié de ses membres étant présents ou représentés, l'Assemblée Générale Extraordinaire peut valablement délibérer. A l'unanimité, Vincent FONVIEILLE est nommé Président de séance et Julien BUOT, Secrétaire de séance.

>>> Première résolution : Adoption de l'**ordre du jour de l'AGE du 20 juin et du procès-verbal de l'AGO du 27 mars 2014**, à l'unanimité.

>>> Deuxième résolution : Approbation de la **rénovation des statuts et du règlement intérieur** dont la nouvelle version devra être transmise aux membres et aux candidats, à l'unanimité.

>>> Troisième résolution : Approbation de la **Charte ATR d'engagements pour un tourisme responsable**, qui devra faire l'objet d'une large communication (y compris aux réceptifs) à l'unanimité et qui devra être signée formellement par tous les membres et candidats.

>>> Quatrième résolution : Report de la décision relative à l'article 5 et à la mise en place d'une nouvelle **identité visuelle de l'association ATR et de son label**, en proposant de **relancer le concours** pour faire des contre-propositions à celle soumise par La Balaguère.

>>> Cinquième résolution : Report de la décision relative à la rénovation du référentiel et de la méthode de **certification à débattre lors du séminaire de septembre**, pour positionner ATR comme l'outil de garantie incontournable des voyageurs français mais un outil adapté et accessible, y compris aux membres historiques, et doté d'un accompagnement.

>>> Sixième résolution : Approbation des candidatures de **Cheval d'Aventure, Evaneos et Sans Frontières, 3 nouveaux membres** au 1er juillet.

>>> Septième résolution : Approbation de la **procédure d'admission** des nouveaux membres, claire et pragmatique, par le Bureau, à partir d'une fiche de renseignements sobre, et avec la possibilité d'une audition.

>>> Huitième résolution : L'Assemblée Générale n'a pas à statuer en matière de **sécurité des destinations** qui doit faire l'objet d'échanges et de décisions au sein de la **commission dédiée**.

>>> Neuvième résolution : ATR décide d'adhérer aux réseaux « **Acteurs du Tourisme Durable** » et « **European Alliance for Responsible Tourism & Hospitality** ».

>>> Dixième résolution : les **2 thèmes de la certification et de la place des TO mainstream sont retenus pour le séminaire de septembre** afin d'assumer l'ambition de l'année 2014, sous le signe de la transition vers **un réseau plus ouvert et un label plus adapté**.

Rendez-vous est donné le même jour à 15h pour la conférence d'ouverture organisé à la Maison des Acteurs du Paris Durable, avec une cinquantaine de participants attendus, puis du 18 au 21 septembre pour le séminaire organisé dans les Cévennes.

Plus personne ne demandant la parole, un procès verbal est signé par le Président de séance et la séance est levée.

Fait à Paris le 20 juin 2014.

Le Président,  
Vincent FONVIEILLE

Le Secrétaire de séance,  
Julien BUOT

Agir pour un Tourisme Responsable (ATR) - Association des Tours-opérateurs Thématiques (ATT)  
30 rue Saint Augustin - 75002 PARIS

Association sans but lucratif (loi du 1er juillet 1901)  
N°SIRET : 478 100 720 00018  
01 73 01 40 54 - contact@tourisme-responsable.org